

BAISSE DES EFFECTIFS DANS LE SECTEUR SCOLAIRE ANGLOPHONE DU QUÉBEC

Réseau de recherche sur les communautés québécoises
d'expression anglaise (QUESCREN)

Par Nadine Ciamarra et Patricia Lamarre
avec Patrick Donovan et Lorraine O'Donnell

La Charte de la langue française (1977)¹, également connue sous le nom de *Loi 101*, a eu un impact fort et durable sur les écoles publiques de langue anglaise². En vertu de cette loi, les élèves de la maternelle au secondaire dont les parents ou les frères et sœurs canadiens ont été instruits au Canada en anglais ont droit à une éducation publique en anglais. À quelques exceptions près, tous les autres élèves doivent fréquenter des écoles de langue française. Ces clauses éducatives limitent l'accès aux écoles de langue anglaise³ en orientant les enfants d'immigrants nouvellement arrivés vers les écoles publiques de langue française⁴, ainsi que l'accès des Québécois francophones qui n'ont pas des membres de leurs familles qui ont fréquenté des écoles de langue anglaise.

Depuis le début des années 1970, le déclin de l'effectif scolaire du secteur anglophone a été plus de deux fois plus prononcé que celui du secteur francophone.

Le nombre d'élèves inscrits dans les secteurs public et privé de langue anglaise a baissé de 61,3 %, passant de 256 251 pour l'année scolaire 1971-1972 à 99 042 en 2019-2020. Au cours de la même période, les taux d'inscription dans les secteurs public et privé de langue française au Québec ont également connu une baisse : de 28,8 %, passant de 1 378 788 en 1971-1972 à 981 905 en 2019-2020 (Institut de la statistique du Québec [ISQ], 2020; MELS, 2014).

Baisse de l'effectif scolaire en pourcentage pour les écoles publiques et privées au Québec, de 1971-1972 à 2019-2020

Secteur anglophone

-61,3%

Secteur francophone

-28,8%

Source : ISQ, 2020; MELS, 2014

¹ La Charte a été révisée au fil des ans. Dans la bibliographie de ce résumé de recherche, la version mise à jour au 31 octobre 2020 est indiquée.

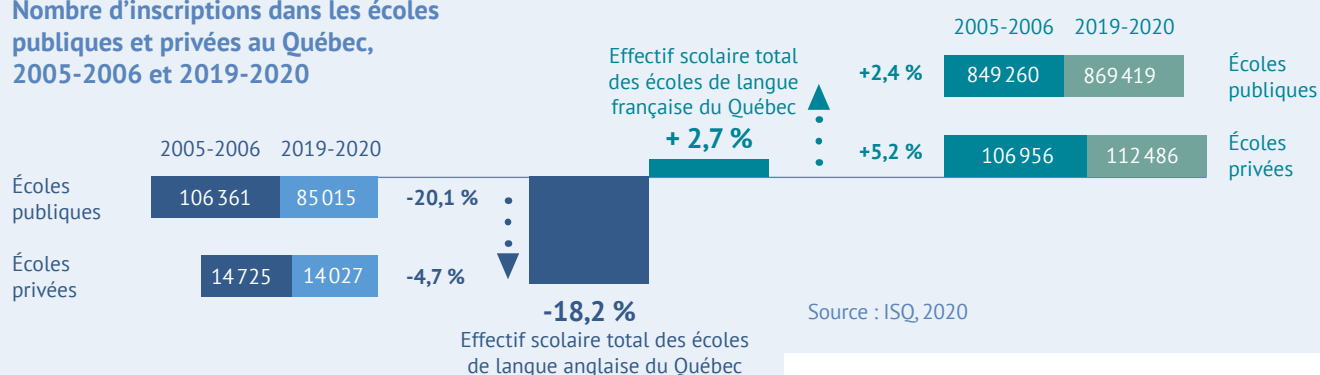
² Les écoles de langue anglaise du Québec sont légalement reconnues comme des écoles de la minorité de langue officielle (MLO) en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, avec le mandat de protéger et de promouvoir la vitalité de la minorité de langue anglaise du Québec. Dans ce résumé de recherche de même que dans les autres de cette série, les termes « écoles de langue anglaise » et « écoles MLO » sont utilisés de manière interchangeable.

³ Les parents peuvent également envoyer leurs enfants dans des écoles indépendantes (privées), dont certaines sont partiellement subventionnées par le gouvernement (ministère de l'Éducation [MEQ], 2021).

⁴ En 1971, 85,4 % des élèves allophones du système d'éducation publique québécois fréquentaient des écoles de langue anglaise. En 2012, cette proportion avait diminué à 12,5 % (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport [MELS], 2014).

Le déclin des inscriptions dans les écoles de langue anglaise du Québec, en particulier dans le secteur des écoles publiques, ne se limite pas aux décennies qui ont immédiatement suivi la Loi 101; il s'est poursuivi jusqu'aux toutes dernières années. Cette situation doit être comprise dans le contexte d'un déclin de la population d'âge scolaire à l'échelle du pays depuis le début des années 2000 (MacLeod et Hasan, 2017)⁵. Entre 2005-2006 et 2019-2020, le secteur public anglophone du Québec a connu une diminution de 20,1 % de ses inscriptions. Les écoles privées de langue anglaise ont connu une baisse plus faible de 4,7 % pour ces mêmes années. À l'inverse, le secteur français du Québec a connu une baisse initiale suivie d'une hausse, ce qui se traduit par une augmentation nette de 2,4 % de l'effectif scolaire des écoles publiques et de 5,2 % de l'effectif scolaire des écoles privées, pour la période 2005-2006 à 2019-2020 (ISQ, 2020).

Nombre d'inscriptions dans les écoles publiques et privées au Québec, 2005-2006 et 2019-2020



En comparaison, les écoles officielles minoritaires de langue française des autres provinces du Canada ont connu une hausse rapide de leurs effectifs entre 2000 et 2015⁶.

Au-delà des clauses éducatives de la Charte québécoise de la langue française, d'autres facteurs ont contribué à la baisse du nombre d'inscriptions. Il s'agit notamment de l'exode des familles et des jeunes anglophones⁷ et de la tendance croissante des anglophones à passer aux écoles de langue française. Ce dernier facteur reflète un désir de procurer à ses enfants de solides compétences bilingues et une meilleure intégration culturelle dans la culture francophone du Québec, mais il est aussi une conséquence attribuée aux grandes zones de recrutement des écoles anglophones. Il en résulte de longs trajets pour les enfants afin d'accéder à l'école anglophone la plus proche alors qu'une école francophone se trouve à proximité, ce qui amène les parents à choisir d'envoyer leurs enfants dans l'école la plus proche (Commission de l'éducation en langue anglaise [CELA], 2018; Lamarre, 2012).

⁵ À l'exception de l'Alberta, chaque province a rapporté une baisse importante des effectifs scolaires totaux entre 2000 et 2015 (MacLeod & Hasan, 2017).

⁶ La baisse des effectifs de l'enseignement public à l'échelle nationale entre 2000 et 2015 est particulièrement prononcée dans les écoles de langue anglaise. Par exemple, alors qu'en Ontario, pour les écoles publiques de langue anglaise, les taux d'inscription ont baissé de 7,4 %, les effectifs des écoles publiques françaises en Ontario ont augmenté de 44,3 % (MacLeod et Hasan, 2017).

⁷ Jusqu'à tout récemment, le gouvernement provincial définissait le terme « anglophone » comme une personne dont l'anglais est la première langue apprise et encore comprise. Les statistiques présentées ici reflètent cette définition de la communauté anglophone. Elles excluent les « allophones » qui parlent anglais.

En fin de compte, la baisse des effectifs contribue à la diminution des services et des ressources éducatives dans l'ensemble du secteur scolaire anglophone, ce qui a un impact particulier sur ce que les petites écoles sont à même de proposer à leurs élèves.

Au postsecondaire, en revanche, les inscriptions dans les cégeps et les universités de langue anglaise sont en hausse. Les inscriptions dans les universités de langue anglaise ont augmenté de 20,6 %, passant de 65 657 en 2007-2008 à 79 186 en 2019-2020⁸ (ISQ, 2021). Ce taux élevé d'inscription aux études postsecondaires peut être attribué en partie à la présence d'étudiants francophones et allophones qui ont fréquenté des écoles de langue française plus tôt dans leur scolarité, ou encore à un nombre important d'étudiants internationaux ou arrivant d'une autre province pour le secteur universitaire (Lamarre, 2012). En 2019, près de 43 % des étudiants internationaux au Québec étaient inscrits dans une université de langue anglaise au Québec (Bureau de la coopération interuniversitaire [BCI], 2019).

Alors que les francophones sont de plus en plus attirés par l'enseignement supérieur en langue anglaise, le contraire est vrai pour les allophones et, dans une moindre mesure, pour les anglophones. En 1981, 2,9 % des élèves de langue maternelle française ont choisi de fréquenter les cégeps de langue anglaise. En 2010, cette proportion est passée à 5,8 % (MELS, 2014). On observe une tendance différente chez les élèves allophones ayant terminé leurs études secondaires au Québec : ils choisissent de plus en plus de rester dans le secteur de l'enseignement en français. La même tendance est visible au niveau universitaire : le pourcentage d'étudiants allophones scolarisés dans des écoles québécoises et choisissant de fréquenter des universités de langue française est passé de 52,2 % en 2002 à 70,3 % en 2014 (Olivier, 2017a). La proportion de diplômés d'élèves allophones du secondaire choisissant de fréquenter des cégeps de langue anglaise a grandement chuté de 80,5 % en 1981 à 47 % en 2010 (MELS, 2014). On observe une légère baisse des étudiants anglophones inscrits dans les universités de langue anglaise (de 93,2 % en 1981 à 92 % en 2010), alors que leur tendance à fréquenter les universités de langue française continue de croître (de 5,9 % en 2002 à 9,5 % en 2014, Olivier, 2017a). L'inscription des élèves anglophones dans les cégeps du Québec, en fonction de la proportion de leur nombre total d'inscriptions, a diminué de 10,9 % en 1985 à 8,2 % en 2015 (Olivier, 2017b).

⁸ Les inscriptions dans les universités de langue française ont également augmenté de 16,4 %, passant de 197 453 à 229 842 au cours de la même période (ISQ, 2021).

Lorsqu'il est question du déclin du secteur de l'éducation en langue anglaise au Québec, le principal enjeu est sans conteste le nombre d'inscriptions dans les écoles publiques primaires et secondaires.

Références

- Bureau de la coopération interuniversitaire (BCI). (2019). *Données préliminaires relatives aux inscriptions au trimestre d'automne 2019*.
- Commission de l'éducation en langue anglaise (CELA). (2018). *Plus ça change, plus c'est pareil: Revisiting the 1992 Task Force Report on English Education in Québec*. Présenté au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
- Charte de la langue française, 1977, mise à jour le 1^{er} août 2021* (Québec), CQLR, c. C-11.
- Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2020). *Effectif scolaire de la formation générale des jeunes, selon diverses variables, années scolaires 2005-2006 à 2019-2020, Québec*. Gouvernement du Québec.
- Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2021). *Effectif à l'enseignement universitaire selon diverses variables, au trimestre d'automne, Québec*. Gouvernement du Québec.
- Lamarre, P. (2012). English education in Quebec: Issues and challenges. In R. Bourhis (Ed.), *Decline and prospects of the English-speaking communities of Quebec* (pp. 175-214). Ottawa : Canadian Heritage.
- MacLeod, A., & Hasan, S. (2017). *Where Our Students Are Educated: Measuring Student Enrolment in Canada - 2017*. Fraser Institute.
- Ministère de l'Éducation (MEQ). (2021). *Écoles privées*. Gouvernement du Québec.
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). (2014). *Indicateurs linguistiques-Secteur de l'éducation. Édition 2013*. Gouvernement du Québec.
- Olivier, C. E. (2017a). *Langue et éducation au Québec. 3, Enseignement universitaire*. Office québécois de la langue française.
- Olivier, C. E. (2017b). *Langue et éducation au Québec. 2, Enseignement collégial*. Office québécois de la langue française.



Ce document a été produit par le Réseau de recherche sur les communautés anglophones du Québec (QUESCREN), un réseau collaboratif constitué de chercheurs, d'intervenants et d'établissements d'enseignement et d'autres organismes qui œuvrent à une meilleure compréhension des communautés québécoises d'expression anglaise et cherchent à renforcer leur vitalité. QUESCREN est affilié à l'École des affaires publiques et communautaires de l'Université Concordia à Montréal.

Résumés de recherche en éducation

Les résumés de recherche sur l'éducation sont réalisés à la demande et en collaboration avec la Table d'éducation interordres (ILET) de QUESCREN. Cette série de résumés de recherche porte sur les questions et les enjeux prioritaires du secteur de l'éducation en langue anglaise au Québec, tels qu'identifiés par l'ILET.

Les auteures et collaborateurs de ce résumé

Auteures : Nadine Ciamarra, M.A., diplôme de 2^e cycle, et Patricia Lamarre, Ph. D., avec Patrick Donovan, Ph. D., et Lorraine O'Donnell, Ph. D.

Gestion et production : Lorraine O'Donnell et Patrick Donovan.

Modèle de conception et mise en page : Fabian Will



Pour consulter l'une de ces références en ligne, voici la liste complète des liens vers ces documents (en anglais) :

<https://tinyurl.com/quescrenbriefs>

Le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise a financé ce résumé de recherche.

Secrétariat aux relations
avec les Québécois
d'expression anglaise



Les opinions exprimées dans ce document ne représentent pas nécessairement celles de QUESCREN ou du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise.

Le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise, le gouvernement du Canada, l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques et l'Université Concordia apportent un soutien financier au QUESCREN.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021.

